

Société

S'estimant lésée, une exploitante indépendante porte plainte pour favoritisme.

Sarkozy, carte maîtresse des casinotiers du bassin d'Arcachon



Nicolas Sarkozy en vacances sur le bassin d'Arcachon en 2006. (Reuters)

Par Renaud LECADRE

QUOTIDIEN : samedi 24 mars 2007

Nicolas Sarkozy, s'accrochant le plus tard possible à son ministère de l'Intérieur, n'a pas mégoté ses ultimes prérogatives de tutelle des casinos. Le 7 mars, il a refusé l'installation de machines à sous à Gujan-Mestras (Gironde), commune du bassin d'Arcachon où le candidat à l'élection présidentielle prend ses quartiers d'été. Le sang de Frédérique Ruggieri, concessionnaire du casino de Gujan, n'a fait qu'un tour : casinotière indépendante, en butte aux caïds du secteur (les groupes Partouche et Lucien Barrière) privilégiés par l'Intérieur, elle a porté plainte vendredi pour favoritisme. Diligente contre X, sa plainte vise indirectement Nicolas Sarkozy, son directeur de cabinet Claude Guéant, son directeur des libertés publiques Stéphane Fratacci et son responsable des jeux Bernard Magniny. Toute la Place Beauvau mise en cause, avec Dominique de Villepin en intermittent du spectacle (de mai 2004 à juin 2005).

Cadors. En janvier 2002, la mairie (UMP) de Gujan-Mestras décide de se doter d'un casino. La société immobilière de Frédérique Ruggieri (Socodem) emporte l'appel d'offres contre les cadors habituels : Lucien Barrière exploite un casino à Bordeaux, Partouche règne sur le bassin avec deux établissements à Arcachon et Andernos.

Début 2005, en dépit de l'avis favorable des RG locaux, du sous-préfet d'Arcachon et du préfet de Gironde, la Commission supérieure des jeux (CSJ) du ministère de l'Intérieur refuse sous Villepin l'ouverture du casino de Gujan. Rendue avec deux ans de retard sur les délais habituels, la motivation de sa décision est suspecte : «*En raison de l'offre locale résultant de la présence*

de casinos implantés autour du bassin d'Arcachon»... La loi confie certes au ministre de l'Intérieur le pouvoir discrétionnaire d'autoriser ou pas l'ouverture de casinos, mais avec pour seul critère l'ordre public. Il n'est pas là pour protéger commercialement les établissements déjà installés. En avril 2005, le tribunal administratif renvoie le ministère dans les cordes du jamais vu en matière de casinos : «*décision prise en vue de protéger les casinos existants contre la concurrence*», «*atteinte à l'égalité de traitement des candidats à l'exploitation des jeux*». Car, pendant que Gujan se faisait blackbouler, le casino Lucien Barrière de Bordeaux obtenait illico presto des machines à sous supplémentaires.

«**Sarko Zorro**». Le 2 août 2005, Nicolas Sarkozy, revenu Place Beauvau, est alerté par la députée-maire de Gujan. Il ne donne pas suite, toujours au nom d'une prétendue «*offre excessive de jeu autour du bassin d'Arcachon*». Le 10 août, lors d'une tournée estivale, il est pris à partie par les dirigeants et salariés du casino. Sous l'oeil des caméras, ils l'interpellent en arborant des tee-shirts «*Sarko Zorro, emploi zéro*». Sarkozy fait un effort, ou au moins fait semblant. Dans un courrier à l'élue, signé «*ton ami*», il autorise enfin l'ouverture du casino (trois ans après la pose de la première pierre), mais en reportant l'autorisation de machines à sous, le nerf de la guerre.

Torpille. Rebelote un an plus tard. En juillet 2006, le ministre de l'Intérieur concède l'exploitation de bandits manchots suivant une circulaire signée trois ans plus tôt par lui-même, dans laquelle il affirme que n'importe lequel des 190 casinos français peut, *a minima*, obtenir 50 bécane. Mais il ne peut s'empêcher de torpiller derechef l'établissement de Gujan en reportant ladite autorisation en octobre, après la saison estivale... Le tribunal administratif estime encore que cette «*restriction temporelle n'a aucune base légale*».

Dernier épisode : en février 2007, le casino de Gujan demande de passer de 50 à 100 machines à sous (MAS), en se basant sur la circulaire Sarkozy, selon laquelle tout casino exploitant plus d'un jeu de table (Gujan en a quatre) peut exiger un surplus de MAS. Nouveau veto, toujours en raison d'une fallacieuse «*offre excessive de jeux*», alors même que la Gironde est sous-équipée (une machine pour 2 239 habitants, deux fois moins que dans les départements voisins). Plusieurs personnes ont entendu le président de la Commission des jeux (dont l'avis n'est que facultatif, le ministre statuant en nom propre) prétexter une baisse de 20 % des revenus des casinos du bassin exploités par Partouche. La plainte, déposée par Mes Francis Terquem et Marie-Paule Pioli, souligne que «*ces faits du prince, fut-il républicain, ne peuvent s'expliquer que par la volonté de nuire à un casino indépendant pour le seul bénéfice des groupes puissants*». S'il est élu président de la République, Sarkozy ne pourra pas être poursuivi pendant cinq ans.

<http://www.liberation.fr/actualite/societe/243079.FR.php>

© Libération